

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 48.242.172, un actif net de D : 47.471.543 et un bénéfice de la période de D : 504.283.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 22,06% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 105.387, a été liquidé le 02 janvier 2018.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>34 100 586,462</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		34 014 172,312	31 224 351,631
Titres OPCVM		<u>86 414,150</u>	<u>86 548,585</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>13 139 194,242</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	2 496 495,042	996 460,177
Disponibilités		10 642 699,200	9 348 440,960
Créances d'exploitation	6	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 013,826</u>
TOTAL ACTIF		<u>48 242 172,044</u>	<u>41 671 815,179</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	57 718,184	50 295,293
Autres créditeurs divers	8	712 910,411	462 375,151
TOTAL PASSIF		<u>770 628,595</u>	<u>512 670,444</u>
ACTIF NET			
Capital	9	45 522 604,058	39 540 415,596
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		140,037	231,418
Sommes distribuables de l'exercice		1 948 799,354	1 618 497,721
ACTIF NET		<u>47 471 543,449</u>	<u>41 159 144,735</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>48 242 172,044</u>	<u>41 671 815,179</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	418 096,396	1 686 249,639	364 935,424	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		418 096,396	1 682 984,789	364 935,424	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		-	3 264,850	-	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	190 329,339	574 785,626	108 256,199	340 418,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		608 425,735	2 261 035,265	473 191,623	1 653 905,469
Charges de gestion des placements	12	(57 718,184)	(232 742,583)	(50 295,293)	(186 944,326)
REVENU NET DES PLACEMENTS		550 707,551	2 028 292,682	422 896,330	1 466 961,143
Autres charges	13	(22 802,732)	(78 651,189)	(16 494,485)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(26 783,316)	(105 386,796)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		501 121,503	1 844 254,697	406 401,845	1 405 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation		66 022,322	104 544,657	80 602,532	213 340,435
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		567 143,825	1 948 799,354	487 004,377	1 618 497,721
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(66 022,322)	(104 544,657)	(80 602,532)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 161,398	15 237,518	1 257,336	(5 395,974)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	(10 000,000)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		504 282,901	1 849 492,215	407 659,181	1 399 761,312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2017</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>504 282,901</u>	<u>1 849 492,215</u>	<u>407 659,181</u>	<u>1 399 761,312</u>
Résultat d'exploitation	501 121,503	1 844 254,697	406 401,845	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 161,398	15 237,518	1 257,336	(5 395,974)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(10 000,000)	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(1 589 641,596)</u>	<u>-</u>	<u>(1 196 425,802)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 666 525,399</u>	<u>6 052 548,095</u>	<u>2 432 814,600</u>	<u>11 364 444,997</u>
Souscriptions				
- Capital	8 310 264,625	36 157 866,250	7 773 770,248	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	671,661	939,705	(1 548,873)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	317 563,873	1 252 234,271	277 065,859	1 180 479,377
Rachats				
- Capital	(6 709 930,375)	(30 180 986,250)	(5 421 090,045)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(507,755)	(868,761)	1 066,944	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(251 536,630)	(1 176 637,120)	(196 449,533)	(933 347,131)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>2 170 808,300</u>	<u>6 312 398,714</u>	<u>2 840 473,781</u>	<u>11 567 780,507</u>
ACTIF NET				
En début de période	45 300 735,149	41 159 144,735	38 318 670,954	23 591 364,228
En fin de période	47 471 543,449	47 471 543,449	41 159 144,735	41 159 144,735
NOMBRE D'ACTIONNAIRES				
En début de période	427 937	385 291	362 370	276 965
En fin de période	443 531	443 531	385 291	385 291
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107,031</u>	<u>107,031</u>	<u>106,826</u>	<u>106,826</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,11%</u>	<u>4,12%</u>	<u>1,02%</u>	<u>3,91%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 34.100.586,462 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		33 031 968,750	34 014 172,312	71,65%
Obligation de sociétés		30 453 648,750	31 373 507,685	66,09%
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	519 948,000	1,10%
AMENBANK ES 2009	10 000	466 400,000	471 472,000	0,99%
AMENBANK ES 2010	10 000	533 100,000	541 188,000	1,14%
AMENBANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 013 984,000	2,14%
AMENBANK ES 2016	16 000	1 280 000,000	1 288 512,000	2,71%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 001 342,804	6,32%
ATL 2011	4 865	194 600,000	203 181,860	0,43%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	186 813,600	0,39%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	124 459,200	0,26%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	840 768,000	1,77%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	824 592,000	1,74%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 048 320,000	2,21%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 667,200	0,43%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	101 816,000	0,21%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	517 436,000	1,09%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	900 000,000	909 192,000	1,92%
ATTIJARI LEAS 2016 -1	15 000	1 300 000,000	1 347 328,000	2,84%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 285 008,000	2,71%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	831 144,000	1,75%
BNA 2009	10 000	466 400,000	481 248,000	1,01%
BTE 2009	15 000	300 000,000	303 732,000	0,64%
BTE 2010	20 000	600 000,000	607 568,000	1,28%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	918 192,000	1,93%
BTE 2016	5 000	500 000,000	527 652,000	1,11%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	276 614,000	0,58%
BTK 2012-1 B	1 650	47 148,750	47 454,990	0,10%
CIL 2015/2	15 000	900 000,000	909 504,000	1,92%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	996 297,600	2,10%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 789 420,000	3,77%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	309 396,000	0,65%
STB 2011	20 000	571 000,000	596 872,000	1,26%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	103 750,000	0,22%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 133 438,400	2,39%

TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,11%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,10%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	315 292,800	0,66%
TL 2017-1	8 000	800 000,000	827 532,800	1,74%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 006 205,405	2,12%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	185 767,200	0,39%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	407 728,000	0,86%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	951 696,000	2,00%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	629 882,800	1,33%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	89 372,400	0,19%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 650 966,626	3,48%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 640 664,627	5,56%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	645 695,724	1,36%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	986 829,163	2,08%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 008 139,740	2,12%
Titre OPCVM		87 113,752	86 414,150	0,18%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 414,150	0,18%
Total		33 119 082,502	34 100 586,462	71,83%
Total par rapport au total des actifs				70,69%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 2.496.495,042, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	2 483 480,464	2 496 495,042	5,26%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 50 jours	1 486 976,233	1 497 897,025	3,16%
Certificat de dépôt HL au 09/01/2018 à 7,9% 20 jours	996 504,231	998 598,017	2,10%
TOTAL	2 483 480,464	2 496 495,042	5,26%
Pourcentage par rapport au total des actifs			5,17%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde de D : 1.002.391,340 contre un solde de D : 16.013,826 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	2 942,081
Certificat de dépôt échu à encaisser	1 000 000,000	-
Autres	2 391,340	13 071,745
Total	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 013,826</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 57.718,184 contre D : 50.295,293 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	57 718,184	50 295,293
Total	<u>57 718,184</u>	<u>50 295,293</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017 à D : 712.910,411 contre un solde de D : 462.375,151 au 31/12/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	4 056,420	3 430,324
Dividendes à payer	574 498,126	432 462,858
Commissaire aux comptes	14 000,000	13 300,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	12 000,000
Retenue à la source	52,949	52,948
TCL	380,018	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	105 386,796	-
Autres	512,573	-
Total	<u>712 910,411</u>	<u>462 375,151</u>

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre s'est élevée à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 31 Décembre 2017 soit D : 105.387 a été liquidé le 02 janvier 2018.

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2017, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

Souscriptions réalisées

Montant	36 157 866,250
Nombre de titres émis	352 330
Nombre d'actionnaires nouveaux	186

Rachats effectués

Montant	(30 180 986,250)
Nombre de titres rachetés	(294 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(248)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)
Régularisation des sommes non distribuables	70,944

Capital au 31-12-2017

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 418.096,396 contre D : 364.935,424 pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
<u>Revenus des obligations</u>	<u>386 357,655</u>	<u>1 542 936,185</u>	<u>326 391,205</u>	<u>1 218 058,395</u>
- Intérêts	386 357,655	1 542 936,185	326 391,205	1 218 058,395
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>31 738,741</u>	<u>140 048,604</u>	<u>38 544,219</u>	<u>92 093,702</u>
- Intérêts des BTA	31 738,741	140 048,604	38 544,219	92 093,702
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	-	<u>3 264,850</u>	-	<u>3 334,990</u>
- Dividendes	-	3 264,850	-	3 334,990
TOTAL	418 096,396	1 686 249,639	364 935,424	1 313 487,087

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 190.329,339 contre D : 108.256,199, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
Intérêts des dépôts à vue	113 078,467	414 684,869	87 356,485	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	77 250,872	160 100,757	20 899,714	49 175,455
TOTAL	190 329,339	574 785,626	108 256,199	340 418,382

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017 à D : 57.718,184 contre D : 50.295,293 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaille ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	57 718,184	222 742,583	50 295,293	176 944,326
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
TOTAL	57 718,184	232 742,583	50 295,293	186 944,326

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2017 à D : 22.802,732 contre D : 16.494,485 pour la même période de l'exercice 2016 et se détaillent ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2017	Du 01/01 au 31/12/2017	Du 01/10 au 31/12/2016	Du 01/01 au 31/12/2016
Redevance du CMF	11 543,171	44 546,592	10 058,772	35 387,748
Commissaire aux comptes	6 322,120	16 793,308	3 275,461	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,820	4 235,280	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	2 273,745	7 200,000	1 146,778	4 600,000
TCL	1 134,980	4 559,808	1 040,324	3 292,330
Autres	469,896	1 316,201	(85,673)	1 254,242
TOTAL	22 802,732	78 651,189	16 494,485	61 803,857

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.